

M4C Partenaires
SAS au capital de 3.090.000 euros
Siège social : 29 route du Roi – 78290 Croissy sur Seine
RCS -537 924 078

*certifié conforme
à l'original*

Le Président



Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2011

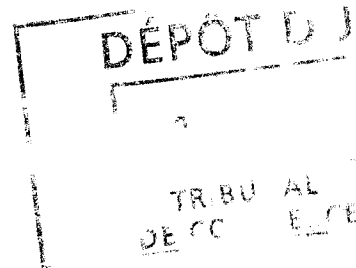
L'an deux mil onze et le vingt sept décembre à 16 heures, les associés de la Société M4C Partenaires, Société Par Actions Simplifiée au capital de 3.090.000 Euros, dont le siège social est à 29 route du Roi – 78290 Croissy sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 537 924 078 se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été remise en main propre.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis MARX, Président.

Le Président constate que sont présents

- Monsieur Jean-Louis MARX,
- Madame Isabelle MARX,
- Monsieur Pierre MARX,
- Mademoiselle Alice MARX.

3160



Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Ordre du jour

- Changement de statuts,
- Agrément de nouveaux associés,
- Autorisation donnée au Président de racheter les actions de la SAS PrestaCare,
- Autorisation donnée au Président de créer une SCI,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses,

Après les échanges de vues entre associés et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, donne son consentement à la suppression du paragraphe suivant de l'article 17 des statuts « Les associés détenant l'usufruit d'actions représentent valablement les associés détenant la nue-propriété à leurs demandes dans toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne son consentement à la donation faite le 23 décembre 2011 auprès de Maître Nathalie DUGAUD, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « François CARRE, notaire associé » dont le siège social est à PARIS 7ème - 34 Bis, Rue de l'Université (donateurs Monsieur Jean-Louis Marx et Madame Isabelle Marx, donataires Monsieur Pierre Marx et Mademoiselle Alice Marx).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AM

Handwritten initials

TROISIEME RESOLUTION

En fonction de la résolution précédente, les statuts de la SAS M4C Partenaires sont modifiés comme suit

« Article 7.- Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de 3.090.000 euros.

Il est divisé en 3.090 actions, d'une valeur nominale de 1.000 Euros, entièrement libérées, numérotées de 1 à 3.090 et réparties comme suit

- 796 actions numérotées de 1 à 796 en pleine-propriété à Monsieur Jean-Louis MARX

- 375 actions numérotées de 797 à 1.171 en Usufruit à Monsieur Jean-Louis MARX et en Nue-propriété à Monsieur Pierre MARX,

- 375 actions numérotées de 1.172 à 1.546 en Usufruit à Monsieur Jean-Louis MARX et en Nue-propriété à Mademoiselle Alice MARX,

- 794 actions numérotées de 1.547 à 2.340 en pleine-propriété à Madame Isabelle MARX,

- 375 actions numérotées de 2.341 à 2.715 en Usufruit à Madame Isabelle MARX et en Nue-propriété à Monsieur Pierre MARX,

- 375 actions numérotées de 2.716 à 3.090 en Usufruit à Madame Isabelle MARX et en Nue-propriété à Mademoiselle Alice MARX. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne son consentement au rachat par M4C Partenaires des 150 actions que Monsieur Jean-Louis Marx détient dans la société PrestaCare, Société Par Actions Simplifiée, au capital de 38.000 Euros, siège social 29 route du Roi, 78290 Croissy sur Seine, RCS Versailles 527 782 023.

Le prix de rachat de ces 150 actions est fixé à 12.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne son consentement au projet de prise de participation de M4C Partenaires dans une SCI immobilière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

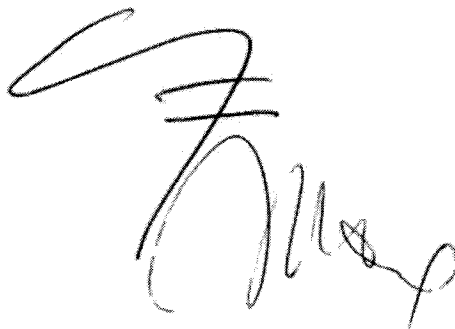
AM

16 21

P.M.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17:45

Monsieur Jean-Louis MARX,

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Louis Marx. It features a prominent, sweeping initial 'J' followed by a series of connected loops and a final flourish.

Madame Isabelle MARX,

Monsieur Pierre MARX,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Pierre Marx. It consists of a series of connected, fluid loops and curves, forming a cursive 'P' followed by several more loops.

Mademoiselle Alice MARX.

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Alice Marx. It is a cursive signature starting with a large 'A' followed by several loops and a final flourish.